VOTATION PLACE DE LA CAPELLE

Parce que la citoyenneté est en crise, il est plus que jamais urgent de redonner leur place aux habitants dans les processus de décision, permettre la co-construction, l'implication de chacun de co-construction pour faire respirer la démocratie et donner du sens, c'est pourquoi la ville met en place plusieurs actions : concertation, budget participatif, rencontre publique pour faire participer les Millavoises et Millavois

Contenu mis à jour le 22.10.24

Les résultats de la votation

3745 Millavoises et Millavois ont participé à ce vote :

71,75% en digital et 28,25% en papier.

- Ne soit jamais piétonne 1929 votes, soit 51,51%
- Reste piétonne tout le temps 863 votes, soit 23,04%
- Reste piétonne le soir et week-end 359 votes, soit 9,59%
- Reste piétonne de mai à septembre 442 votes, soit 11,80%
- Bulletins nuls 152 votes, soit 4,06%

Suite a cette consultation, la circulation a été rouverte place de la Capelle, avec une zone de partage à 20km/h, dans un sens unique de circulation du boulevard de la Capelle vers l'avenue Gambetta.

Consulter le tableau des votes :

Resultats votation citoyenne Place de la Capelle 20-10-23.pdf



PLACE DE LA CAPELLE, PLACE AU VOTE, LES ÉTAPES.

Du 09 au 20 octobre 2023, une nouvelle votation citoyenne a été lancée afin d'adapter, en concertation avec les Millavoises et les Millavois, les modalités d'ouverture de la place de la Capelle à la circulation automobile.

La Ville a pris en compte les retours d'habitants, de visiteurs, de commerçants, d'infirmiers et d'aides à domicile, selon lesquels la piétonnisation de la Capelle coupe la ville en deux et oblige à un détour.

La Ville a proposé d'y faire une place à la voiture, dans le sens allant du boulevard de la Capelle vers l'avenue Gambetta et la rue de la Fraternité.

Comment les Millavois ont voté

Via un bulletin de vote qui se trouvait dans votre magazine municipal a été distribué entre le 9 et 11 octobre 2023 dans toutes les boîtes aux lettres, les habitant devez déposer le coupon réponse dans les urnes :

- à l'accueil de la mairie de Millau (17 avenue de la république) ou
- au siège de la Communauté de communes, (1 place du Beffroi) ;

Ils pouvaient aussi remplir un bulletin papier directement à l'accueil de la Mairie ou au siège de la Communauté de communes ; ou donner leur avis

En ligne

sur la plateforme Purpoz.

VILLE DE MILLAU

17 avenue de la République
12100 Millau
05 65 59 50 00
Ouvert du lundi au vendredi de
8h à 12h et de 13h30 à 17h30